

PRENEZ SOIN DE VOUS, NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE IMMEUBLE

N° 8 - 18 JUIN 2020

Bientôt un nouveau MyFoncia, pensé avec et pour les clients

Depuis mon arrivée à la tête du groupe Foncia, il y a deux ans, je garde à l'esprit trois mots qui doivent guider le service à vous apporter au quotidien : transparence, réactivité et expertise.

Cela me semble être le seul moyen de renforcer notre qualité de service et de relation client, en complément de l'expertise juridique et comptable de nos équipes qui fait la réputation de Foncia.

Aujourd'hui, améliorer la qualité de service passe par de la simplification, plus d'instantanéité dans les échanges, une documentation plus claire et accessible (appel de fonds, compte rendu de gestion...). C'est ce à quoi Foncia a travaillé ces deux dernières années, pour entièrement se repenser, afin de pouvoir toujours vous apporter le meilleur service.

Dès la fin de l'été, débutera le déploiement progressif, cabinet par cabinet, d'un nouveau système de gestion, associé à un nouveau MyFoncia, pensé avec et pour les clients, disponible sur le web et en application mobile. Vous aurez alors la possibilité d'accéder à tout votre syndic sur smartphone en un clic.

J'espère que vous aurez toute satisfaction à découvrir ces évolutions, faites pour vous simplifier la vie et pour répondre à vos exigences. Bien évidemment, une information personnelle vous sera adressée dès que vous pourrez bénéficier du nouveau MyFoncia.

Merci pour votre confiance. Prenez soin de vous, nous prenons soin de votre immeuble.

Philippe Salle
Président du groupe Foncia

À VOTRE SERVICE

Un nouveau MyFoncia bientôt disponible

Progressivement disponible, à partir de la fin de l'été, l'application mobile MyFoncia couvrira l'ensemble des interactions utiles aux copropriétaires, propriétaires bailleurs et locataires.



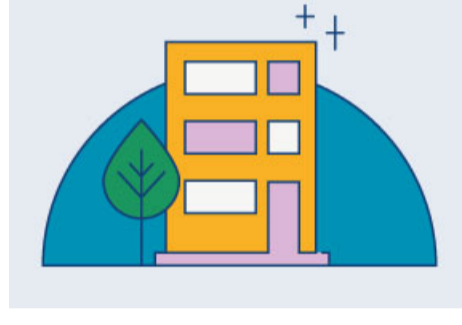
Consultation des comptes en temps réel, mise à disposition des documents comptables, interactions avec son gestionnaire, paiements en ligne, suivi du versement des loyers... Disponible sur iOS et Android, l'application mobile MyFoncia proposera une expérience client complète, inédite pour les membres des conseils syndicaux, les copropriétaires d'immeubles ainsi que les propriétaires bailleurs et les locataires.

L'intégralité des services de la nouvelle application MyFoncia sera également accessible sur le web pour accéder à son syndic en un clic.

LA VIE DE VOTRE IMMEUBLE

Choisir le bon mode de gestion d'un immeuble

« Quelle est la meilleure façon de gérer mon immeuble ? » : c'est la question que se pose chaque copropriétaire, afin de sécuriser son quotidien et valoriser son patrimoine immobilier.



Avec la digitalisation croissante des métiers de l'immobilier, les possibilités et les sollicitations sont de plus en plus nombreuses, notamment au sujet du syndic, et il n'est pas toujours évident de s'assurer que sa copropriété est entre de bonnes mains. La loi est pourtant précise et encadre strictement l'exercice et les responsabilités de la profession de syndic.

Si la gestion est confiée à un syndic professionnel, les copropriétaires bénéficient d'un service complet, assorti de garanties juridiques et financières, et d'un devoir de conseil. Dans ce cadre, l'ensemble des missions et responsabilités sont déléguées au syndic professionnel, sous l'autorité et le contrôle du conseil syndical élu par les copropriétaires en assemblée générale.

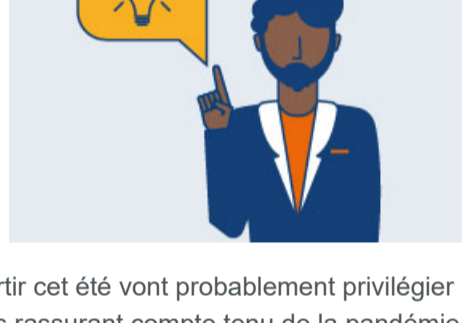
Quand la copropriété choisit l'autogestion, tout repose sur la bonne volonté, la bonne entente, le temps et les compétences des copropriétaires eux-mêmes. Des plateformes payantes proposent de révolutionner le syndic. Derrière un discours séduisant, elles ne proposent en réalité qu'un outil en ligne et une promesse de conseils. Elles ne remplacent pas un syndic, et tout le travail de syndic reste à faire par les copropriétaires eux-mêmes, qui devront aussi assumer les responsabilités dévouées au syndic (contrôle des comptes, gestion et suivi des travaux et des sinistres, règlement des conflits devant les tribunaux...).

Chaque copropriété présente ses particularités, et il est donc essentiel de bien s'informer pour bien s'entourer. Pour en savoir plus, lisez [l'article de Mon guide immo](#) à ce sujet.

LA QUESTION PRATIQUE

Location vacances : quels sont les bons réflexes à avoir ?

Après deux mois de confinement et un déconfinement progressif, avoir envie d'ailleurs pour les vacances est bien compréhensible. Mais comment partir l'esprit tranquille ?



Celles et ceux qui ont la chance de pouvoir partir cet été vont probablement privilégier la location en France, mode de villégiature plus rassurant compte tenu de la pandémie de Covid-19. Maintenant que les restrictions de circulation sur le territoire national sont levées, mieux vaut [réserver sans attendre](#) si on veut avoir le choix !

En bord de mer ou à la montagne, la location vacances permet de réunir la famille ou de retrouver des proches, en étant totalement autonomes et indépendants, jusqu'en cuisine. Cette perspective grisante ne doit pas faire oublier les principes élémentaires de prudence : faites attention auprès de qui vous louez, à qui vous confiez la réussite de vos vacances.

Si vous préférez jouer la carte de la sécurité en faisant appel à des professionnels plutôt qu'à des particuliers, assurez-vous qu'ils intègrent obligatoirement dans leurs prestations le ménage et la désinfection des lieux entre chaque location et après un séjour des propriétaires. Ainsi, vous aurez l'esprit tranquille au moment de défaire vos valises.

Certains professionnels vous proposent aussi d'éviter la cohue habituelle des chassés-croisés du samedi, avec des dates de séjour flexibles qui vous permettent de fixer les jours d'arrivée et de départ à votre convenance. Certains vous permettent même d'annuler sans frais jusqu'à 15 jours avant le début de votre location. C'est ce que propose Foncia location vacances, avec en plus [2 000 promotions d'été](#) sur son site. De quoi préparer vos vacances sereinement !

[Cliquez ici](#) pour découvrir en vidéo la chronique *On parle immo* qui traite de ce sujet.

LA TENDANCE IMMO

Neuf avantages à acheter dans le neuf

Quand on construit son projet immobilier, il existe quelques questions incontournables. Quel budget ? Quelle surface ? Combien de pièces ? Quel quartier ? Neuf ou ancien ?



Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses à ces questions, et les critères de choix sont si personnels et variés qu'il est essentiel d'en discuter avec des personnes dont c'est le métier. Acheter un bien immobilier neuf présente un certain nombre d'avantages, à commencer par une offre importante et variée, avec [une plateforme regroupant 15 000 biens neufs](#).

Financièrement, l'acquisition d'un bien immobilier neuf peut être assez avantageuse : les frais de notaires sont réduits, et il est possible d'être exonéré de taxe foncière les deux premières années. Si vous achetez votre résidence principale, vous pouvez bénéficier d'un prêt à taux zéro en tant que primo-accédant, et la TVA peut être réduite dans certains quartiers. S'il s'agit d'un investissement locatif, les dispositifs de défiscalisation sont nombreux (loi Pinel, par exemple), alors faites-vous bien conseiller !

Dans tous les cas, Foncia vous accompagnera grâce à l'expertise de ses équipes dans l'immobilier neuf et le marché local, avec des conseils pour analyser objectivement chaque bien et son environnement selon 120 indicateurs de géodécision (luminosité, connectivité, qualité de l'air, etc.) et, pour les propriétaires, des [mandats de gestion locative](#) adaptés à vos besoins, de la simple mise en location du bien à sa gestion complète pour sécuriser vos revenus.

Acheter dans le neuf, c'est également mettre toutes les chances de son côté question confort. Agencement optimisé, personnalisation possible du bien, cuisine équipée, isolations phonique et thermique dernière génération... les perspectives agréables ne manquent pas ! Autre point positif, il n'y a pas de travaux de rénovation ou de remise aux normes à prévoir les premières années, puisque la construction vient de s'achever. Alors, neuf ou ancien ?

#àDOMICILE

Prenez soin de vos voisins... sur WhatsApp !

Après deux mois de confinement, le moment des retrouvailles avec nos familles et nos proches est enfin arrivé, mais ce n'est pas une raison pour oublier ses voisins !



Pour entretenir et renforcer les liens créés dans votre voisinage pendant cette période de confinement, Foncia vous propose de créer un groupe #àDOMICILE sur la messagerie WhatsApp, une application sécurisée à installer gratuitement sur votre smartphone.

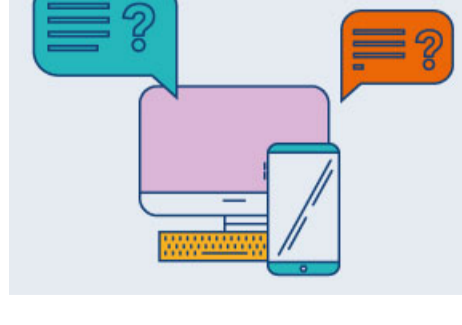
Vous pourrez inviter voisins et voisines à vous y rejoindre pour échanger en toute simplicité, qu'il s'agisse de l'actualité de la copropriété ou de l'organisation d'un apéritif/goûter (rayez la mention inutile avec toute la cage d'escalier ! En faisant bien sûr preuve de modération en toutes circonstances, et dans le respect des gestes barrières.

Découvrez d'autres idées dans notre [kit voisins connectés](#) et sur notre [compte Instagram](#) #àDOMICILE.

LA FAQ

Nos réponses à vos questions

Comment se connecter à MyFoncia ?
Comment prendre rendez-vous en agence ?
Comment passer au paiement en ligne ?
Comment organiser mon assemblée générale à distance ? Retrouvez les réponses à vos principales questions sur [foncia.com](#).



RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE :



Pour toujours recevoir nos messages dans de bonnes conditions, vous pouvez ajouter info@emailing.foncia.fr à votre carnet d'adresses ou à la liste des expéditeurs autorisés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de la part de Foncia, vous pouvez vous retirer de notre liste de diffusion en cliquant sur le lien suivant : [se désabonner](#).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (UE) 2016/679, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et de suppression des informations vous concernant, à formuler auprès de Foncia Groupe en contactant directement le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : dpo@foncia.com.

Merci de ne pas répondre à ce mail car il ne pourra pas être traité.